

PROVINCE DE QUÉBEC43^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 7 NOVEMBRE 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Québec, le 7 novembre 2024

Aujourd'hui, à seize heures dix, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 67 Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux
- n^o 72 Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit
- n^o 77 Loi modifiant principalement des lois instituant des régimes de retraite du secteur public

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.